

AR PREFECTURE

082-200061257-20210329-03202110-DE
Regu le 30/03/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 29 MARS 2021

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2021

L'An deux mille vingt-et-un et le 29 du mois de mars (29.03.2021) à 9 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 22 mars 2021, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans), sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 13

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président) en visioconférence, M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), M. CRUSBERG Daniel (Délégué suppléant), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visioconférence, M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire) en visioconférence, M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 5

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président)
M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président)
M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire)
Mme TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)

EXCUSÉS : 2

M. FERTE Denis (Délégué titulaire)
Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire),

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. QUATRE Christian

DELIBERATION N°03/2021-10
AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION DE
L'ACCORD-CADRE RELATIF A UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE SUR LE TERRITOIRE DU
TARN ET GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération du Conseil Syndical n° 12/2020-03 du 17 décembre 2020 autorisant le lancement d'un appel d'offres ouvert pour un accord-cadre relatif à une assistance à maîtrise d'ouvrage du syndicat en matière d'aménagement numérique sur le territoire du Tarn-et-Garonne,
Vu la procédure d'appel d'offres lancée,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres du 3 mars 2021,

Par délibération n° 12/2020-03 du 17 décembre 2020, le Conseil Syndical a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour un accord-cadre mono-attributaire d'une durée de 4 ans, relatif au recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du syndicat en matière d'aménagement numérique sur le territoire du Tarn-et-Garonne.

Pour rappel, l'accord-cadre en cours d'exécution prend fin le 18 avril 2021.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a pour objet d'assister le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique dans :

- toutes les missions (techniques, juridiques, financières, comptables) qu'implique la mise en œuvre du projet d'aménagement numérique décrites au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- toutes les missions d'accompagnement et de conseil qu'implique la mise en œuvre du Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN)
- la gestion administrative, comptable, financière et juridique du syndicat mixte ouvert

Ce marché a été établi sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents, passé en appel d'offre ouvert, sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 1 200 000 € HT pour la durée totale de l'accord-cadre (en application des articles L2124-2, L2125-1 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique).

Le marché sera conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Les marchés subséquents seront lancés lors de la survenance des besoins.

Cet accord-cadre est mono-attributaire, il est attribué à un seul opérateur économique, une seule entreprise ou groupement d'entreprises.

Une publicité a été réalisée par insertion d'une annonce légale le 20 janvier sur le BOAMP, le 22 janvier 2021 sur le JOUE, sur le profil d'acheteur www.marchespublics82.com et sur le site internet du syndicat www.82numerique.fr, avec une date limite de remise des offres fixée au 22 février 2021.

AR PREFECTURE

082-200061257-20210329-03202110-DE
Regu le 30/03/2021

Après ouverture des 4 plis, et analyse des candidatures et des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 mars 2021 a décidé d'attribuer le marché au groupement ON-X SAS / SCP SEBAN&Associés / EY&Associés (représenté par la société ON-X SAS mandataire), offre considérée comme étant économiquement la plus avantageuse, pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer les pièces contractuelles de l'accord-cadre ainsi que les marchés subséquents correspondants relatifs à une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement numérique sur le territoire du Tarn-et-Garonne, pour un montant maximum fixé à 1 200 000 euros HT et pour une durée de 4 ans, avec le titulaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres : Groupement ON-X SAS / SCP SEBAN&Associés / EY&Associés (représenté par la société ON-X SAS mandataire)
- **PREVOIT** les crédits correspondants à cette opération dans le budget annexe « aménagement numérique » du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces et conduire toutes les démarches relevant de la réalisation et du financement de cet accord-cadre,
- **CHARGE le Président** des formalités nécessaires à la poursuite et à la bonne exécution de l'opération

ADOPTÉ A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le Président
compte-tenu de l'envoi en préfecture le **30 MARS 2021**
et de la publication le **01 AVR 2021**

Fait à Montauban, le 29 mars 2021

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS

Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique
Hôtel du Département - 100 bd Albert Geuze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z